

**CONCOURS ART POSTAL / BIBLIOTHÈQUE DE PEYRINS**  
**DU 13 JANVIER AU 22 MARS 2025**  
**THÈME : L'EAU**

« Ça vous passe par la tête, ça nous arrive par La Poste ! ».

**REGLEMENT DU CONCOURS :**

**Article 1 – PRÉSENTATION**

La bibliothèque de Peyrins vous propose un concours d'Art Postal.

L'art postal c'est le fait d'illustrer une enveloppe ou même de la réaliser entièrement, sur le thème proposé, cette année L'EAU.

Il peut se décliner sous plusieurs formes artistiques : peinture, dessin, gravure, collage, broderie, photographie (*ATTENTION si utilisation d'une photo, vous devez garantir que vous en êtes l'auteur ou qu'elle est libre de droits d'auteur. S'il y a des personnes sur la photo vous devez avoir l'autorisation des personnes ou avoir les droits sur l'image. Les photos représentant des enfants mineurs sont soumises à une autorisation parentale.*)

Utilisez tous les matériaux que vous souhaitez : encre de Chine, aquarelle, fusain, feutre, cire....

Tout est permis (créations à plat, en relief...) dans la limite d'un format A4 et des règlements de La Poste (pas de denrées périssables ou d'objets coupants).

Évitez les envois en volume ou trop lourd pour faciliter l'accrochage sur des grilles.

Timbrez l'enveloppe avec un timbre adapté à votre illustration, au tarif en vigueur.

**Seul impératif : les créations doivent arriver par voie postale et être oblitérées.**

**Article 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION**

Ce concours d'Art Postal est ouvert gratuitement à tous, sans distinction d'âges ou de zones géographiques. Il n'y a pas de frais d'inscription. Les participations étrangères sont acceptées sous réserve d'arriver à destination par La Poste à la date limite de réception.

Vous pouvez participer dans l'une des 3 catégories :

- Moins de 6 ans
- De 7 à 14 ans
- Au dessus de 15 ans

Nous n'accepterons que des œuvres d'Art Postal originales, aucune photocopie ou impression d'ordinateur.

Le bulletin d'inscription devra être glissé dans l'enveloppe. Seul élément à inscrire au dos de l'enveloppe : VOTRE DATE DE NAISSANCE afin que nous puissions vous inscrire dans une catégorie.

MAIS, aucun signe distinctif pouvant permettre de reconnaître l'auteur.

Les enveloppes reçues seront identifiées, à réception, par un numéro de référence pour garantir l'impartialité.

Date limite de réception : 22 Mars 2025, le cachet de la poste faisant foi

Les enveloppes reçues après cette date, seront exposées sans numéro et ne participeront pas au concours.

**Article 3 - THÈME**

Le thème choisi est L'EAU. Libre à vous de vous en emparer.

#### **Article 4 – CONDITIONS D’ENVOI**

La création postale devra, par définition, être timbrée (affranchie au tarif en vigueur) et comporter l’adresse de la Bibliothèque de Peyrins (voir ci-dessous).

**Le voyage par La Poste est obligatoire** : Timbre oblitéré, collé directement sur l’oeuvre.

L’adresse doit être visible et lisible.

Envoyez vos créations pour le 22 mars 2025 au plus tard, date limite de réception à :

**Bibliothèque municipale de Peyrins,  
3, Place du champ de Mars  
26380 PEYRINS**

Le destinataire n’est en aucun cas responsable des dommages, délais et pertes liés au transport par la poste de l’objet.

#### **Article 5 – SÉLECTION**

La bibliothèque se réserve le droit de ne pas sélectionner des œuvres ne répondant pas au thème.

#### **Article 6 - EXPOSITION**

Les œuvres envoyées par les participants feront l’objet d’une exposition publique du 31 mars au 16 avril aux horaires d’ouverture de la Bibliothèque de Peyrins. L’exposition présentera l’ensemble des pièces réalisées par les participants (sous réserve de places suffisantes).

#### **Article 7 : Le JURY**

Les enveloppes réceptionnées seront appréciées lors des passages du public de la Médiathèque.

Toute personne de passage dans la bibliothèque pourra voter en mettant un coupon dans une urne avec les numéros des enveloppes choisies, par catégorie.

#### **Article 8 – CESSION DE DROITS**

Par l’acceptation du présent règlement, les participants consentent à rendre leur(s) œuvre(s) publique(s) et cèdent à titre gratuit les droits de représentation et de reproduction y afférents : communication de l’œuvre au public par voie d’affichage, dans le cadre de l’exposition publique, articles de journaux ou magazines, audiovisuelle, numérique (toute publication sur réseaux – Internet ou Intranet -, sur disque dur, CD/ DVD, clé USB, etc.) ...effectuées par la Bibliothèque. Ils acceptent que leurs œuvres soient photographiées par le public.

#### **Article 9 -NON RESPECT DU REGLEMENT**

Tout manquement aux précédentes conditions entraîne la disqualification du concurrent.

#### **Art 10– ANNULATION ET CAS DE FORCE MAJEURE**

La Bibliothèque de Peyrins se réserve le droit de modifier ou d’annuler les conditions de ce règlement, de reporter ou d’annuler le concours quel qu’en soit le motif, sans que leur responsabilité ne puisse être engagée, de quelque manière que ce soit.

#### **Art 11 – PARTICIPANTS**

L’inscription et la participation au concours d’Art Postal de la part des « créateurs » vaut acceptation sans réserve des prescriptions contenues dans ce règlement, ainsi que des résultats des votes des jurys.

#### **Art 12 – LES OEUVRES**

Les œuvres ne seront pas retournées. Elles pourront être retirées à la Bibliothèque aux heures d’ouverture après la clôture de l’exposition .

**BULLETIN DE PARTICIPATION AU CONCOURS D'ART POSTAL  
A INSÉRER DANS L'ENVELOPPE**

**Thème : « L'EAU »**

**Date limite d'envoi le 22 mars 2025**

Nom : .....

Prénom : .....

Association / collectivité : .....

Rue : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Date de Naissance : .....

Adresse Mail facultative

J'atteste sur l'honneur avoir pris connaissance du règlement du concours et j'en accepte totalement les conditions.

Date et signature du participant :  
(Signature des parents pour les mineurs)

**ATTENTION, PENSEZ À INSCRIRE VOTRE DATE DE NAISSANCE  
AU DOS DE L'ENVELOPPE**